



# B.I.L.

**ETOILE**

## GAMME UNIVERS

### NATURE DES PRESTATIONS (Délais de carence)

1<sup>er</sup> Euro et complémentaire CFE

Limité à 150.000 Euros par année/adhérent

#### HOSPITALISATION (3 mois)

HOSPITALISATION hors maternité (acceptation préalable)

- MEDICALE - CHIRURGICALE
- PSYCHIATRIE : dans la limite de 1500 Eur/An
- Frais annexe à l'hospitalisation, dépassements d'honoraires

CHAMBRE PARTICULIERE

LIT DE L'ACCOMPAGNANT D'UN ENFANT DE -12 ans

100 % DES FRAIS REELS dans la limite

des tarifs habituels et raisonnables du pays de soins

100 % DES FRAIS REELS (limités à 50 Eur/jour)

100 % DES FRAIS REELS (limités à 30 Eur/jour maxi 30 jours)

#### FRAIS MEDICAUX COURANTS

Honoraires Généralistes

Honoraires Spécialistes

Analyses, radiologie, scanners

IRM (acceptation préalable)

Auxiliaire Médicaux prescrits (2)

Médicaments prescrits (1)

**Forfait Pharmacie Non Remboursable, prescrite par un médecin (1)**

Kinésithérapie, orthophonie et orthoptie (acceptation préalable)

Médecines douces (chiropracteur, ostéopathe, homéopathe et acupuncteur (acceptation préalable)

Prothèses médicales (acceptation préalable)

#### DENTAIRE (6 mois)

Soins dentaires

Prothèses dentaires, y compris inlays, onlays (acceptation préalable)

Orthodontie : enfant de moins de 16 ans (acceptation préalable) dans la limite de 6 semestres

**Bonus Fidélité Prothèses Dentaires**

#### OPTIQUE (6 mois)

Verres

Monture

Lentilles prescrites

Forfait opération de la myopie

**Bonus Fidélité**

#### MATERNITE (acceptation préalable)

Frais d'accouchement y compris Césarienne

Frais liés au Traitement de la Stérilité - Fécondation in vitro dans la limite de 3 tentatives par adhésion

(1) Fournitures pharmaceutiques prescrites par un médecin à l'exception des produits diététiques, hygiéniques, cosmétologiques et dermatologiques.

(2) Infirmiers, sages femmes.

#### EN OPTION :

Rapatriement, ou Transport sanitaire - Dans le pays d'origine du bénéficiaire, ou selon la gravité du cas, vers le Centre Médical le plus proche - Présence auprès du bénéficiaire - Rapatriement du corps en cas de décès - Prise en charge des frais retour - Prise en charge des frais de voyage en cas de décès d'un proche parent.